PROPOSITION DE LA COUR DES COMPTES : GEL DES AVANCEMENTS EN 2027 POUR ÉCONOMISER SUR LE DOS DES FONCTIONNAIRES !

Face à la crise budgétaire, une fois de plus, ce sont les fonctionnaires qui sont dans le viseur avec 3,8 milliards d'euros d'économies envisagées sur nos carrières.

Dans sa contribution au rétablissement des finances publiques présentée le 9 novembre 2026, la Cour des comptes avance une proposition particulièrement choquante : geler pendant un an les avancements d'échelon et les promotions des fonctionnaires en 2027.

Après le gel prolongé du point d'indice, le tassement des grilles et la suppression de la Garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA), ce rapport franchit un cap inacceptable en préconisant le recul sur les arrêts maladie et le gel des promotions. Une dernière proposition profondément injuste quand on connaît déjà les difficultés rencontrées par les personnels pour faire évoluer leur carrière.

À LA PJJ, IL FAUT PARFOIS ATTENDRE 4 ANS POUR CHANGER D'ECHELON !

Pour certains agents de la PJJ, les promotions se font attendre pendant deux, trois, voire quatre années. Et au bout de cette attente ? quelques dizaines d'euros brut supplémentaires par mois, qui contrairement à ce que certains pourraient penser, représente beaucoup pour des agents dont le pouvoir d'achat est malmené depuis des années.

ET SI ON REGARDAIT AUSSI DU CÔTÉ DE LA COUR DES COMPTES ?

Les chiffres officiels sont particulièrement éloquents : un conseiller référendaire peut atteindre un traitement indiciaire brut mensuel de 6 680,22 € en fin de grade. Pour un conseiller maître, ce montant peut atteindre 7 753,38 €, hors primes et indemnités.

ET LE RYTHME DE LEURS AVANCEMENTS ?

C'est là que la comparaison interpelle le plus car un conseiller référendaire ou maître change d'échelon tous les 16 mois, et certaines fonctions particulières permettent même de réduire ces durées à 12 ou 14 mois pour les conseillers maîtres.

Pendant ce temps, à la PJJ, certains agents doivent patienter quatre ans pour obtenir une avancée d'échelon. Sans opposer les métiers ni les responsabilités, cette comparaison pose la question légitime de la reconnaissance des carrières et des rémunérations

MADAME LA PREMIÈRE PRÉSIDENTE DE LA COUR DES COMPTES, AVEZ-VOUS PESÉ LES CONSÉQUENCES D'UNE TELLE PROPOSITION ?

La Cour des comptes doit certes veiller à la maîtrise des dépenses publiques. Mais son rôle doit également être d'apprécier les conséquences humaines, professionnelles et sociales de ses préconisations.

Pour visiter le site CFDT :

Pour adhérer à la CFDT :

@interco.cfdt.fr

@interco_cfdt_officiel

Interco_cfdt_officiel

/interco cfdt

12/11/ 2026

Quel sera le coût d'une administration qui ne parvient plus à fidéliser ses professionnels expérimentés ? Quel sera le coût du découragement d'agents qui, malgré des missions toujours plus complexes, voient leurs perspectives de carrière constamment repoussées ?

ALORS OUI, DES ÉCONOMIES SONT POSSIBLES. MAIS PAS AU PRIX DU DÉCOURAGEMENT DE CEUX QUI SERVENT L'INTÉRÊT GÉNÉRAL !

Pourquoi faire payer la crise budgétaire à ceux qui assurent quotidiennement les missions de service public, accompagnent les jeunes, travaillent auprès des familles et font fonctionner nos institutions ?

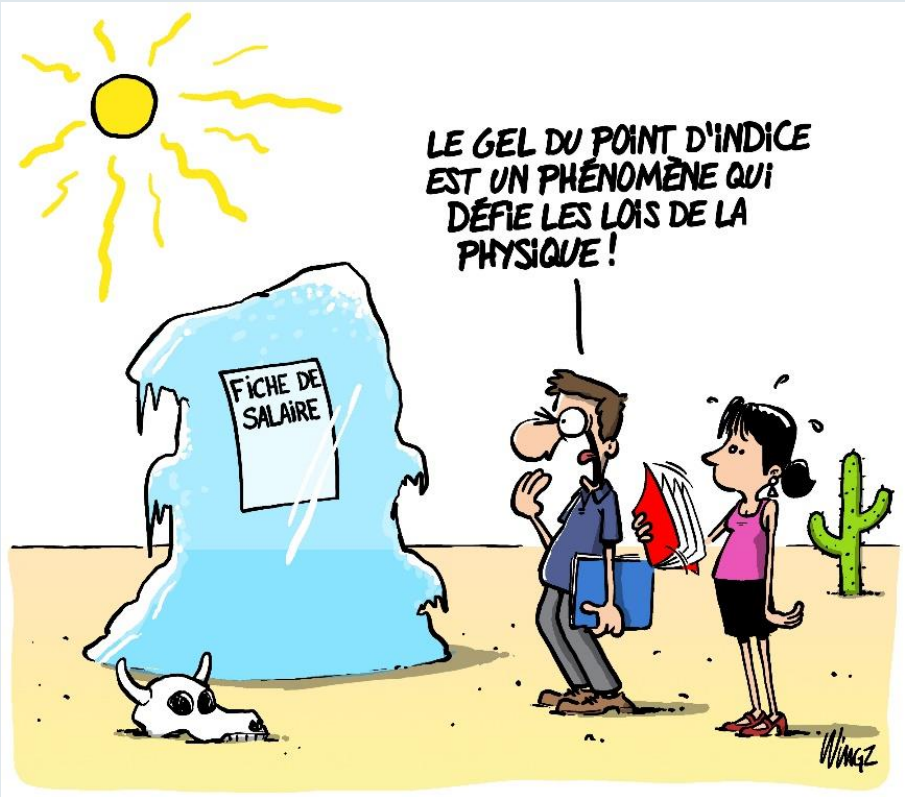
Car oui, pour certains qui regardent cela du sommet de grilles indiciaires que nous ne connaitront jamais à la PJJ, quelques euros bruts supplémentaires par mois peuvent sembler dérisoires. Mais pour beaucoup d'agents, ces écarts représentent une somme importante, fruit de plusieurs années d'expérience, d'investissement et de travail.

Nous refusons que les agents soient une nouvelle fois la variable d'ajustement budgétaire

Alors que les organisations syndicales doivent être reçues par le Premier ministre ce 13 novembre, la CFDT Interco exige une revalorisation générale du point d'indice, une refonte des grilles et le rétablissement de la GIPA.

À force de vouloir faire les poches des agents publics du quotidien, une question s'impose : à quand un rapport d'économies sur le train de vie de la Cour des comptes et de ses très « chers » magistrats ?

LES ÉCONOMIES NE DOIVENT PAS SE FAIRE SUR LE DOS DE CEUX QUI FONT VIVRE LE SERVICE PUBLIC !



Pour visiter le site CFDT :

Pour adhérer à la CFDT :

@interco.cfdt.fr

@interco_cfdt_officiel

Interco_cfdt_officiel

/interco cfdt

12/11/ 2026